

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-324

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise BM COUVERTURE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue Quincangrogne à l'occasion de travaux de toiture,
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 10 septembre au 10 octobre 2020,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 10 septembre au 10 octobre 2020 de 8h00 à 18h00 :

- Rue Quincangrogne, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BM COUVERTURE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix septembre deux mille vingt.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

